



BAREME DES COTISATIONS 2020

Collectivités de moins de 200 habitants	44 €
de 201 à 500 habitants	67 €
de 501 à 1 000 habitants	89 €
de 1 001 à 2 000 habitants	111 €
de 2 001 à 5 000 habitants	133 €
de 5 001 à 10 000 habitants	223 €
de 10 001 à 50 000 habitants	447 €
de plus de 50 000 habitants	893 €

Sylvie LALENE
Secrétaire

Règlement à verser à l'ordre du C.A.U.E.
Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest
N° siret 31751538500027
N° IBAN : FR76 1558 9165 0607 2723 9564 042
N° BIC : CMBRFR2BARK

31 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 95 93
contact@caue16.fr

www.caue16.fr

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
15589	16506	07272395640	42



APPEL DE COTISATION 2020

A retourner au : 31 boulevard Besson Bey - 16000 Angoulême

Commune, Communauté de Communes de Angoulême - Vallée

verse la cotisation de 89,00 € au C.A.U.E.
de la Charente.

Fait à Angoulême, le 01/09/20,
Signature :



Le Maire,

Gérard LIOT